

Direction Aménagement Urbanisme Habitat Hébergement
Service Planification et Politique Foncière

Référence : 2023/2

Affaire suivie par : Nathalie MONJARET
Tél. 02 51 47 47 51
nathalie.monjaret@larochesuryon.fr

Monsieur le Maire
Mairie
Place de la Prépoise
85190 VENANSAULT

Objet : Périmètres délimités des abords de La Roche-sur-Yon - Avis sur projet

La Roche-sur-Yon, le 12/01/2023

P.J. : Périmètres délimités des abords proposés

Monsieur le Maire,

Parallèlement à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de La Roche-sur-Yon, dont le projet a été arrêté lors de la séance du bureau communautaire du 1^{er} décembre 2022, La Roche-sur-Yon Agglomération, désormais compétente en matière de PLU, souhaite mettre en place des périmètres délimités des abords visant à remplacer les périmètres de 500 m autour des monuments historiques de la commune à l'aide d'un outil plus adapté aux enjeux patrimoniaux. L'objectif est de s'appuyer notamment sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) adopté sur le territoire yonnais le 27 juin 2017.

Toutefois, l'un des monuments historiques de La Roche-sur-Yon, l'abbaye des Fontenelles, impacte également votre commune, le périmètre de 500 m autour de l'abbaye s'étend en effet sur votre territoire.

Le projet de périmètre délimité des abords de ce monument historique proposé par l'Agglomération (annexé au présent courrier), affectant donc les deux communes, nécessite un avis de chaque collectivité concernée.

Cette procédure s'inscrit également dans le cadre de la révision de votre document d'urbanisme, dont l'arrêt de projet est envisagé au premier semestre 2023.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir émettre un avis en retour sur le périmètre proposé autour de l'abbaye des Fontenelles. L'enquête publique qui sera organisée dans le cadre de la révision de votre document d'urbanisme devra porter sur le projet de PLU arrêté et également sur le périmètre délimité des abords proposé.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Signé numériquement le 12/01/2023
par Ganachaud Thierry
6ème Vice-Président Aménagement du territoire



Direction Aménagement Urbanisme Habitat Hébergement
Service Planification et Politique Foncière

Référence : 2023/1

Affaire suivie par : Nathalie MONJARET

Tél. 02 51 47 47 51

nathalie.monjaret@larochesuryon.fr

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville et d'Agglomération

Place du Théâtre

BP 829

85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Objet : Périmètres délimités des abords - Avis sur projet

P.J. : Périmètres délimités des abords proposés

La Roche-sur-Yon, le 12/01/2023

Monsieur le Maire,

Parallèlement à la révision générale de votre document d'urbanisme, dont le projet a été arrêté lors de la séance du bureau communautaire du 1^{er} décembre 2022, La Roche-sur-Yon Agglomération, désormais compétente en matière de PLU, souhaite profiter de cette procédure pour mettre en place des périmètres délimités des abords visant à remplacer les périmètres de 500 m autour des monuments historiques à l'aide d'un outil plus adapté aux enjeux patrimoniaux. L'objectif est de s'appuyer notamment sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) adopté sur votre territoire le 27 juin 2017.

Vous trouverez ci-joint le projet de périmètres délimités des abords proposé sur votre territoire.

Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis en retour afin de pouvoir poursuivre la procédure et organiser une enquête publique unique, envisagée au deuxième trimestre 2023, portant sur le projet de PLU arrêté et sur les périmètres délimités des abords proposés.

Pour votre information, la commune de Venansault, impactée par le périmètre de protection bordant l'abbaye des Fontenelles, est également sollicitée pour émettre un avis sur le périmètre délimité des abords de ce monument historique.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Signé numériquement le 12/01/2023

par Ganachaud Thierry

6ème Vice-Président Aménagement du territoire

